

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

PUBLIE LE
30 MARS 2007

SÉANCE DU 27 MARS À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Sept, le 27 mars 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 27 Mars 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs Patrice MANGIONE, André BAUP, Josian VAYRE,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Dominique BILLET, Christian BONZI, Michel FRANQUES, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE (Pouvoir à Monsieur Patrice MANGIONE), Michel TRÉBOSC,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBEY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

**N° 1 - 2 / 2007 : VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
2007**

Pilote : Direction Générale des Services

Autre service concerné : Finances et budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

L'an dernier, nous avons fixé le taux de TPU 2006 à 22,30 %.

Le montant des bases prévisionnelles de taxe professionnelle pour 2007 est de 95 253 000 €, soit une augmentation de 2 % par rapport aux bases définitives de 2006.

Compte tenu du montant des bases prévisionnelles, le maintien du taux de taxe professionnelle à 22,30 % permettrait d'obtenir un produit de taxe professionnelle de 20 937 664 € duquel sera déduit le montant du ticket modérateur résultant de la réforme du plafonnement à la valeur ajoutée de la taxe professionnelle et de son financement. Le montant de ce ticket modérateur ne sera connu qu'après transmission du vote du taux de taxe professionnelle aux services de l'Etat mais, d'après la simulation effectuée, il ne devrait pas dépasser 15 000 €.

Compte tenu de ces éléments, le montant du produit de taxe professionnelle pour 2007 sera de l'ordre de 20 922 000 € (+ 1,62 % par rapport au produit inscrit au budget primitif 2007).

Je vous propose, après avis unanime du bureau communautaire, de fixer pour 2007 le taux de taxe professionnelle unique à 22,30 %.

Le taux de taxe professionnelle proposé n'étant pas le taux maximum possible pour 2007, la différence entre le taux maximum de droit commun (22,60 %) et le taux proposé, soit 0,30 %, pourra être utilisée, sous certaines conditions, au titre des trois prochaines années. Aussi, je vous propose de prévoir la possibilité de reporter cette différence.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1609 nonies C, 1636 B sexies et 1636 B decies du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 13 mars 2007,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 mars 2007,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

↪ **DE FIXER** le taux de taxe professionnelle unique 2007 à 22,30 %.

↪ **DE PRÉVOIR** la possibilité d'utiliser la différence entre le taux maximum de droit commun et le taux voté, soit 0,30 %, au titre des trois prochaines années,

↪ **DE NOTIFIER** la présente délibération aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

↪ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la notification des taux d'imposition de la taxe professionnelle de 2007 en fonction du taux de 22,30 % et du taux mis en réserve de 0,30 %.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Mars 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



REÇU LE

30 MARS 2007

PREFECTURE DU TARN